



COMMUNIQUE

MOBILITE 2024

RAPPEL (spécificité JOP2024)



Instruction concernant l'organisation de la mobilité sur les emplois permanents du Ministère de l'intérieur du 5 janvier 2024 dans le cadre des lignes de gestion (LDG)



En 2024, seule la campagne de mobilité au fil de l'eau est maintenue et son principe est reconduit jusqu'au 31 décembre 2024 : pas de campagne classique !


Les fiches de poste faisant l'objet d'une publication sur « MOB MI » au 31 décembre 2023 seront automatiquement basculées sur 2024.

Elles devront faire l'objet d'une publication réglementaire minimale de 30 jours sur « **MOB MI** » et « **Choisir le service public** »

Vu l'absence de campagne de mobilité 2024 : la publication au fil de l'eau de l'ensemble des postes « susceptibles d'être vacants » est autorisée à titre expérimental

Les affectations seront suspendues durant la période des « JOP 2024 » c'est-à-dire du 15 juillet au 2 septembre 2024

De plus, certaines mobilités ne pourront avoir lieu qu'à compter du 9 septembre 2024

 **RAPPEL** La candidature est recevable uniquement si elle est déposée sur « **MOB-MI** » ou « **Choisir le service public** » que ce soit pour les titulaires ou les contractuels.

Afin de permettre le renfort de certains services très sollicités durant cette période, des fiches de poste référencées « **JOP2024** » seront proposées à tous les agents volontaires du Ministère de l'Intérieur via « **MOB MI** ».

**Le SNPC FO GENDARMERIE, la garantie d'un engagement sans faille !
Notre force c'est vous !**

NOUS CONTACTER !



facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie



www.fogendarmerie.fr/